

A&J SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 3 allée de l'Economie
67370 WIWERSHEIM



NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés :

Monsieur Anthony MIRABELLI, né le 7 septembre 1994 à STRASBOURG (67),
Demeurant 9, rue Kriegacker à WOLFISHEIM (67600)

Monsieur Jozef LALÁK, né le 15 octobre 1978 à KOMARNO (Slovaquie)
Demeurant 47, rue Kapellenstrasse à LAUPHEIM (88471)

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société A&J SOLUTIONS, SARL au capital de 5.000 euros pour désigner d'un commun accord la gérance de la Société conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Anthony MIRABELLI qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Anthony MIRABELLI déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation des justificatifs.

Fait à WIWERSHEIM,
Le 30 juillet 2025.